

Préface

Si « le roi est empereur en son royaume », comme le soulignent au début du ^{xiv}^e siècle les légistes de Philippe le Bel ressuscitant la formule d'un canoniste vieille d'un siècle, c'est bien parce que le roi exerce déjà sur son royaume, ou y prétend, ce qu'il faut bien appeler une souveraineté territoriale, quand bien même la notion de souveraineté (*superioritas*) ne s'est-elle pas encore dégagée de celle, traditionnelle et d'inspiration religieuse, qui définissait le pouvoir du roi par le *regimen*, qui régit les âmes et les corps plus que les terres¹. C'est dans la tension entre ces deux horizons politiques, le *regimen* et la *superioritas*, que se déploie la démonstration de Vincent Launay et ce qui en fait tout l'intérêt. L'enjeu propre à la monographie régionale menée à l'échelle d'un terrain particulier, ici l'ancien duché de Bretagne, est alors de mesurer avec précision la chronologie, les modalités et les ressorts sociaux, politiques et territoriaux d'une intégration au royaume, envisagée à l'aune d'une définition souple combinant les apports de la sociologie des groupes et des institutions, d'inspiration durkheimienne, de la sociologie politique et de la géographie.

À l'heure où, en dépit de quelques notables travaux récents², le ^{xiii}^e siècle continue de faire figure de parent pauvre de l'historiographie de la Bretagne médiévale et de l'historiographie française en général, on ne peut que se réjouir de la publication sous une forme resserrée d'une partie de la thèse soutenue par Vincent Launay à l'université Rennes 2 le 16 novembre 2017, dont on peut espérer qu'elle ouvre la voie à une nouvelle dynamique de recherches. Cela paraîtrait d'autant plus justifié que cette étude porte plus précisément sur cette séquence à la fois singulière et décisive des années 1270-1328, qui court de la mort de saint Louis à l'avènement du premier Valois, souvent injustement présentée de manière quelque peu péjorative comme l'époque des « derniers Capétiens », ces fameux « rois maudits » ; une séquence par ailleurs souvent éclipsée par ces deux moments de hautes eaux historiographiques que sont, en amont, le règne de Pierre de Dreux, premier duc issu de la maison capétienne (1213-1237), et en aval, la guerre de

1. Sur le *regimen* médiéval, voir l'ouvrage classique de Michel SENELLART, *Les arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Paris, Seuil, 1985.
2. On peut notamment citer les travaux d'Yves Coativy sur la monnaie ou le service du duc, et ceux de Frédéric Morvan sur la chevalerie (cf. la bibliographie en fin de volume).

Succession de Bretagne (1341-1364), prélude à l'affirmation de « l'État breton » sous la dynastie des Montfort.

Au-delà de cette dimension pionnière sur le plan chronologique, l'ouvrage de Vincent Launay revêt trois intérêts historiques majeurs. À l'échelle de la Bretagne, tout d'abord, et à rebours d'un « roman régional » prompt à célébrer l'indépendance politique de la péninsule depuis le IX^e siècle, il souligne l'intégration précoce et contrastée du duché de Bretagne au royaume de France et s'attache à en identifier, en décrire et en expliquer les formes et les logiques profondes. Cette intégration emprunte en effet des voies particulières aussi bien sur le plan social et politique que géographique, et l'analyse accorde une attention privilégiée à la diversité interne de la Bretagne, loin d'une opposition binaire entre duché et royaume. D'autant que d'autres protagonistes doivent également être pris en compte, à commencer par les rois d'Angleterre et les papes. À l'échelle du royaume, ensuite, alors que de nombreux travaux ont dégagé l'importance du règne des derniers Capétiens dans l'invention de nouvelles pratiques administratives ou l'affirmation d'une théocratie royale radicale au cœur du pouvoir³, l'étude de Vincent Launay vient apporter un éclairage essentiel pour une juste mesure et une meilleure compréhension de la portée de ces innovations auprès des élites régionales, princières et aristocratiques, sur lesquelles nous sommes encore assez largement démunis⁴. Sur un plan méthodologique, enfin, l'ouvrage révèle tout l'intérêt que l'on peut tirer des nouveaux corpus documentaires liés à l'essor de la monarchie administrative, jusqu'à présent assez négligés. Il s'agit en premier lieu des *Olim* du Parlement de Paris – des registres composés d'enquêtes et arrêts tenus à partir de 1254 – puis des *Jugés* qui prennent leur suite à partir de 1319, qui nous éclairent sur les contentieux judiciaires et les enjeux juridictionnels. Il faut leur ajouter les ordonnances et les actes de la chancellerie royale, de plus en plus abondants, mais également les nombreux documents du trésor des chartes des ducs de Bretagne, encore largement inédits, qui permettent notamment de prendre la mesure de l'implantation massive des officiers royaux en Bretagne dès le règne de Philippe le Bel et ses fils. Pour de nombreuses affaires, Vincent Launay est ainsi à même de mobiliser des pièces issues des diverses parties lui permettant de proposer une approche renouvelée des rapports de force entre le roi, le duc et les familles aristocratiques. Au sein des documents ducaux, un sort particulier est par ailleurs réservé aux registres de comptes récemment édités, sources de nouvelles perspectives en matière de gestion domaniale et de fiscalité. Sous ce triple horizon, l'étude brosse avec rigueur le tableau d'une intégration du duché de Bretagne au royaume en continuelle recomposition, en lien avec la lente mais sûre

3. Voir, parmi d'autres, les travaux d'Élizabeth Lalou, Olivier Canteaut et Xavier Héлары cités dans la bibliographie. Voir également THÉRY Julien, « Une hérésie d'État. Philippe le Bel, le procès des "perfides templiers" et la pontificalisation de la royauté française », *Médiévales*, 60, 2011, p. 157-185.

4. Tout juste peut-on citer les travaux anciens de Jean Richard sur la Bourgogne et une thèse plus récente sur le Limousin due à Christian Remy (voir la bibliographie).

mutation de la monarchie féodale en monarchie administrative. Dans ce cadre, les élites aristocratiques laïques ou ecclésiastiques, qu'elles soient issues de Bretagne ou des principautés voisines, jouent un rôle déterminant.

Si Vincent Launay a fait le choix d'une approche thématique abordant successivement les enjeux féodo-vassaliques, l'émergence de nouveaux acteurs (les clercs et les officiers royaux) et les questions régaliennes (juridiction, fiscalité, monnaie, armée), on peut en esquisser une lecture synthétique qui ouvrira, espérons-le, l'appétit des lecteurs. De manière schématique, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, l'intégration du duché au royaume apparaît encore de nature « féodale », dans le prolongement des règnes de Pierre I^{er} et Jean I^{er}, mais également des logiques du siècle précédent lorsque l'horizon politique de la Bretagne était encore le conglomérat plantagenêt. Ses fondements reposent avant tout sur la convergence d'intérêts seigneuriaux de part et d'autre des frontières de la principauté, sur l'intégration aux réseaux féodo-vassaliques culminant dans la personne du souverain et sur des stratégies matrimoniales dans lesquelles le roi ne se prive pas d'intervenir. Vincent Launay insiste à juste titre sur l'importance de ces interférences qui remontent au moins à Philippe Auguste (1180-1223), artisan du mariage d'Alix, fille de Constance de Bretagne et héritière du duché, avec Pierre de Dreux, arrière-petit fils de Louis VI et cousin de l'héritier du trône de France. Après la déroute des Plantagenêt en 1204, le Capétien s'intéresse aux mariages bretons et intervient régulièrement lorsqu'une seigneurie majeure échoue entre les mains d'une femme, prenant appui sur quelques grandes familles de l'Ouest qui lui sont fidèles comme les Mayenne ou les Craon, dont il favorise l'implantation à cheval sur plusieurs principautés (Bretagne, Normandie, Maine, Anjou, Poitou). Ces interventions ne sont pas toujours le gage d'une intégration apaisée et l'on connaît les tensions qui secouent la relation de Blanche de Castille et Louis IX avec Pierre de Dreux en dépit de la bonne fortune matrimoniale de ce dernier et de l'hommage-lige rendu à Philippe Auguste dès 1213. Mais à partir du retour à la paix en 1234-1235, force est de reconnaître que les alliances aristocratiques constituent bien le principal vecteur de l'intégration politique de la Bretagne à la France. À partir de la fin du XIII^e siècle et du début du XIV^e siècle, de nouveaux processus émergent, de nature plus « régalienne », sur les plans à la fois judiciaire, fiscal, monétaire et militaire. Les pratiques de gouvernement de la monarchie administrative jouent désormais un rôle décisif à la fois dans la fabrique de l'État et dans l'intégration territoriale du duché au royaume. Vincent Launay insiste sur la prépondérance des leviers juridiques : le Parlement de Paris s'impose comme structure d'appel et la juridiction gracieuse du roi déploie toute son efficacité ; les leviers fiscaux et militaires suivent, suscitant plus de résistances. Vincent Launay privilégie donc le rôle de la justice royale, qui est parvenue à s'immiscer profondément dans le corps social et à travers la péninsule, profitant de la relative fragilité de l'autorité ducale, dont les Montfort ne commenceront à prendre conscience que dans

les années 1370-1380. La démarche s'inscrit ici dans la filiation critique du paradigme de la « genèse de l'État moderne », que Vincent Launay infléchit en privilégiant le rôle de la justice aux dépens de la fiscalité et de la guerre, en harmonie avec l'historiographie actuelle. Mais Vincent Launay enrichit aussi le modèle en intégrant certains acquis des recherches récentes sur les « mutations d'État » à partir du milieu du XIII^e siècle, qui mettent l'accent moins sur les instruments institutionnels et idéologiques du pouvoir royal que sur l'efficacité du gouvernement en action. C'est dans cette perspective qu'une attention privilégiée est accordée aux dispositifs pratiques de ce gouvernement : l'enquête, l'appel, le recours à l'écrit... ; dans cette perspective également qu'est envisagé le contrôle exercé par le roi sur ses propres officiers⁵.

Cette évolution chronologique s'accompagne d'une complexité sociologique croissante. Dans un premier temps, les principaux acteurs sont les élites aristocratiques laïques. Les réseaux favorables au roi de France, bien visibles lors des ralliements massifs de 1230-1231 aux dépens du duc Pierre I^{er}, perdurent dans la seconde moitié du XIII^e siècle dans le groupe des barons, composé de vieux lignages à la fois bretons et allogènes implantés en Bretagne, en dépit de la forte recomposition sociale du groupe aristocratique au profit de lignées de second rang. Dans un deuxième temps, les élites ecclésiastiques occupent progressivement le devant de la scène, à commencer par les évêques ou plutôt une partie d'entre eux. On peut souligner le rôle pionnier de l'évêque de Saint-Malo dès le règne de Louis IX, puis de l'évêque de Dol à partir de 1280. Ces deux groupes élitaires traditionnels, noblesse et haut clergé, agissent en fonction de leurs intérêts propres et leurs relations avec le roi présentent donc souvent une certaine ambivalence. Les évêques jouent ainsi la carte royale contre les empiètements juridictionnels du duc, mais se montrent en même temps de farouches adversaires du développement de la fiscalité royale sur les bénéfices ecclésiastiques. De manière attendue, les agents du roi, dont le nombre et les interventions augmentent fortement dans la deuxième moitié du règne de Philippe le Bel, s'ils ont parfois aussi leur quant à soi, lié notamment aux retombées sociales escomptées du service royal, jouent de manière plus cohérente et réfléchie le parti du roi. Mais en définitive, le principal élément de continuité figure dans le rôle des ducs eux-mêmes. La réception de la pairie par le duc Jean II en 1297 s'insère dans ce cadre : au-delà de la rétribution du soutien apporté au souverain capétien contre l'Angleterre et dans les guerres de Flandre, elle marque l'intégration croissante des princes bretons à la haute aristocratie du royaume. Mais celle-ci s'accompagne du renforcement de leur autorité au sein même du duché, qui emprunte les mêmes chemins que le roi (interventions dans les stratégies matrimoniales et les successions de l'aristocratie, progression de leur juridiction, structuration de l'armée...), avec lequel le duc entretient une forme de

5. Voir la synthèse de François FORONDA, « Les mutations d'État », dans *Nouvelle histoire du Moyen Âge*, dir. Florian Mazel, Paris, Seuil, 2021, p. 609-622, et les travaux d'Olivier Guyotjeannin, Olinvier Canteaut, Thierry Pécout et Marie Dejoux cités dans la bibliographie.

compétition, ou plutôt de coopération, pour reprendre ce concept sociologique qui associe rivalité et collaboration⁶.

Ces évolutions favorisent une recomposition territoriale originale de la principauté bretonne, et c'est sans doute l'aspect le plus neuf de l'étude menée par Vincent Launay. À l'opposition traditionnelle entre Bretagne occidentale et Bretagne orientale selon un critère principalement linguistique⁷, s'ajoute une tripartition du duché en fonction du degré et des formes de l'influence royale. À cette aune, trois Bretagne se dessinent. Le sud du duché (Cornouaille, Broërec, sud du Rennais, nord du Nantais) représente la zone où l'influence ducal est maximale. Au nord du duché (du nord du Rennais au Léon, mais surtout l'espace qui s'étend de Dol à Saint-Briec), celle-ci est sérieusement contrecarrée par une influence royale qui s'appuie de manière privilégiée sur le haut clergé. Enfin, les marches orientales se distinguent par une intégration au royaume plus forte encore, caractérisée moins par les interventions des agents royaux que par l'implantation de lignées aristocratiques partagées entre Bretagne et royaume, qui font de toute la zone à cheval sur Bretagne, Anjou, Maine et Normandie un espace proprement intermédiaire. Certains éléments de cette géographie politique sont anciens. L'emprise ducal sur le sud de la péninsule remonte à la captation du comté nantais puis du titre ducal par les comtes de Cornouaille à la fin du XI^e siècle. Le nord du duché constituait déjà aux XI^e-XII^e siècles un espace soumis à une forte influence extérieure, en l'occurrence anglo-normande. La courte séquence où le roi Philippe Auguste exerce les fonctions ducal en Bretagne, en 1206-1207, a entraîné la relégation de Gui de Thouars, l'époux de Constance, sur les vieilles terres ducal du sud de la péninsule et favorisé l'essor d'une Bretagne orientale fortement intégrée à la domination royale. Si le gradient est/ouest ressurgit à la faveur de la bataille juridique de 1341 et de la guerre de Succession de Bretagne, avant d'être consacré par l'administration des Montfort, le gradient sud/nord et la tripartition de la Bretagne qui émergent aux XII^e-début XIV^e siècles ne sont pas voués à disparaître et referont régulièrement surface, en particulier à l'époque contemporaine. Sa mise au jour n'est pas le moindre des acquis de cette belle étude.

Florian MAZEL

6. Régine LE JAN, « Coopération. Rivaliser, coopérer dans les sociétés du haut Moyen Âge : réflexions préliminaires », in *Coopération. Rivaliser, coopérer dans les sociétés du haut Moyen Âge (500-1100)*, Turnhout, Brepols, 2018, p. 9-20.

7. Mais pas exclusivement : les enquêtes royales de 1235, liées à l'indemnisation des dégâts de la guerre menée par Pierre de Dreux contre le roi les années précédentes, révèlent ainsi une double ligne de fracture au sein des réseaux aristocratiques, entre nord et sud de la péninsule, mais également entre Haute et Basse Bretagne. Voir Vincent LAUNAY, « Les réseaux aristocratiques de la Bretagne septentrionale au prisme des enquêtes royales de 1235 », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 130, 2022, p. 7-26, ici p. 25.